

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

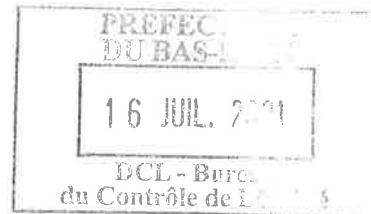
Séance du lundi 5 juillet 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
23



VI – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2021 - 62 (19) : Présentation du compte-rendu annuel du contrat de concession 2020 d'Electricité de Strasbourg

Rapport au Conseil municipal :

La distribution d'énergie électrique relevait, au titre de la loi du 15 juin 1906, en France du régime de la concession. La commune d'Oberhausbergen a ainsi concédé le 19 février 1949 puis le 4 juin 1997 concédé la distribution d'électricité à Electricité de Strasbourg pour une durée de quarante ans.

L'article L111-52 du Code de l'Energie précise désormais que le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité est Electricité de Strasbourg, en tant qu' « entreprise locale de distribution » comme le prévoit l'article L.111-54 dudit code.

La Commune d'Oberhausbergen a reçu en date du mercredi 9 juin 2021 le rapport annuel de concession de distribution publique d'électricité de la part de Strasbourg Electricité Réseaux, filiale d'Electricité de Strasbourg chargée de la gestion des réseaux.

Le système de la concession oblige selon l'article L3131-5 du code de la Commande Publique Electricité de Strasbourg à produire « chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Vu l'article L.3131-5 du code de la Commande Publique ;

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.111-52 et L.111-54 du Code de l'Energie ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du mercredi 4 juin 1997 ;

Vu le contrat de concession pour la distribution d'énergie électrique conclu avec Electricité de Strasbourg le 27 juin 1997 et qui arrivera à échéance le 26 juin 2037 ;

Vu le présent compte-rendu d'activités 2020 dont les informations principales sont les suivantes :

- Le **montant des travaux d'électricité** réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux dans la commune s'élève à 28 538,67 €

- La **valeur brute des ouvrages concédés** de distribution d'électricité à Oberhausbergen est de 4 173 514,19 € et la valeur nette (après amortissements) est de 1 991 988,61 €.

- Les **taxes et redevances perçues** par la commune et payées directement par Electricité de Strasbourg s'élèvent à 107 770 €, réparties comme suit :

- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : 105 567 €
- Taxe foncière (part communale) : 733 €
- Redevance payée au titre de 2020 : 479 €
- Contribution foncière des entreprises : 992 €

- La commune d'Oberhausbergen dispose de **28 postes de transformation électrique**. Son réseau, d'une longueur totale de 57,6 kilomètres, est composé de :

- 10.5 km de ligne basse tension aérienne
- 34.9 km de ligne basse tension souterraine
- 0,8 km de ligne haute tension aérienne
- 11,3 km de ligne haute tension souterraine

- En 2020, Strasbourg Electricité Réseaux a **distribué 26,54 millions de kWh** à ses clients d'Oberhausbergen

- Le **nombre de clients** particuliers et professionnels d'ES Réseaux à Oberhausbergen est de 3173 en 2020

- Le **chiffre d'affaires** se rapportant au traité de concession d'Oberhausbergen s'élève à 2,41 millions d'€

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du compte-rendu d'activité de concession 2020 d'Electricité de Strasbourg

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

